

Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 10 mai 2016

L'an deux mille seize, le dix mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Guy BILLAULT, Maire, pour délibérer sur les questions suivantes :

Etaient présents :	M.GUILLEMOT Franck,	M. GAUDIN Christophe,	M. GASTINE Christian,	M. TOURNE Frédéric,	Mme GAUDIN Christine,
		M. PICHOT Guillaume,			
Absents :	M.FAUCHEUX JérémY	M. LOUIS Olivier	M. BILLAULT Michel		
Secrétaire :	M. GASTINE Christian,				

Le compte rendu du 12 avril 2016 est lu et approuvé.

Délibération N°2016/017 Notification travaux eau potable Perthuiset et Boissay.

Après avoir pris connaissance des résultats de l'appel d'offre, le conseil municipal décide d'attribuer le marché des travaux d'eau potable aux entreprises Dhennin/Villedieu co-signataires de l'offre pour un montant HT de 52 610,80 euros pour Boissay et 45 419,60 euros pour Perthuiset, et autorise M. le maire à notifier le marché aux entreprises retenues.

Délibération N° 2016/018 Recrutement secrétaire de mairie pour un accroissement temporaire d'activité.

Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant qu'en raison de l'absence pour grave maladie de Mme Monique Deboosère, secrétaire titulaire, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie

Cet agent devra justifier d'une expérience professionnelle comme secrétaire de mairie d'une commune de moins de 1000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- 1) De créer 1 poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint administratif principal à 10 heures par semaine et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement
- 2) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :
La rémunération de ces agents est fixée sur la base du 7^{ème} échelon correspondant au grade d'adjoint administratif principal.
Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- 3) D'autoriser le Maire à renouveler le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus

Délibération N° 2016/019 Virement de crédits, service de l'eau 475.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire un virement de crédits au service de l'eau (475) de 50 euros du compte 621 au compte 661121 dont le montant voté au budget a été sous-estimé.

Délibération N° 2016/020 Financement TVA travaux eau potable.

Le Conseil municipal étudie le financement de la TVA des travaux d'eau potable aux hameaux de Perthuiset et de Boissay et l'adduction d'eau chemin des Chardonnelles. La proposition de la Caisse d'Epargne est acceptée à l'unanimité. La somme de 22 000 euros sera financée par un prêt relais TVA sur 2 ans au taux de 0,79 %.

Délibération N° 2016/021 Contrat ASFEDEL.

Le contrat ASFEDEL de l'employé communal Samuel BLANCHARD arrive à terme le 6 juillet sans possibilité de renouvellement. Le conseil municipal étudie la possibilité de le remplacer par un contrat identique. Il accepte, à l'unanimité, le nouveau contrat proposé et la candidature de M. Jean Jacques JAUBERT pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} juin 2016, avec possibilité de renouvellement.

Questions diverses :

Le Conseil municipal étudie le financement des travaux d'eau potable et d'enfouissement des réseaux aux hameaux de Perthuiset et de Boissay et l'adduction d'eau chemin des Chardonnelles. Le montant HT de ces travaux (110 000 euros) sera financé par quatre emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations sur des durées de 15, 20 et 40 ans.

Le conseil municipal décide de demander des devis pour le buffet du 14 juillet.

Une concertation avec l'association Bazoch'Attitude aura lieu pour l'organisation du 14 juillet (jeux).

Rappel des délibérations prises lors de cette séance :

- ❖ **Délibération N°2016/017 Notification travaux eau potable Perthuiset et Boissay.**
- ❖ **Délibération N°2016/018 Recrutement secrétaire de mairie pour un accroissement temporaire d'activité.**
- ❖ **Délibération N°2016/019 Virement de crédit, service de l'eau 475.**
- ❖ **Délibération N°2016/020 Financement TVA travaux eau potable.**
- ❖ **Délibération N°2016/021 Contrat ASFEDEL.**

Le Maire, Guy BILLAULT		Conseiller, Jérémy FAUCHEUX	Absent
1 ^{ère} Adjoint, Franck GUILLEMOT		Conseiller, Guillaume PICHOT	
2 ^{ème} Adjoint, Christophe GAUDIN		Conseiller, Olivier LOUIS	Absent
Conseiller, Christian GASTINE		Conseiller, Michel BILLAULT	Absent
Conseiller, Frédéric TOURNE			
Conseillère, Christine GAUDIN		Secrétaire de séance, Christian GASTINE	